

LE COÛT DE LA SCOLARITE A LACORDAIRE

Le montant des frais de scolarité ne doit pas être un frein à l'inscription de votre enfant à Lacordaire. Il nous paraît important que tous les élèves « méritants » désirant suivre leur scolarité à Lacordaire puissent y prétendre. Pour cela, un fonds de dotation a été créé : ce fonds intervient ponctuellement en cas d'accident de la vie (décès, chômage, séparation...) au travers de son activité de solidarité, Il finance également des bourses d'étude en faveur d'élèves du primaire. N'hésitez pas à frapper à la porte de Lacordaire, une aide pourra être accordée sous réserve des capacités du Fonds de solidarité et des revenus de la famille.

Ce que nous souhaitons, c'est la réussite des élèves qui veulent s'en donner les moyens !

Anne-Sophie GUILLE

Chef d'établissement du primaire

Cout Mensuel de la scolarité (sur 10 mois d'octobre à juillet inclus)

PRIMAIRE	EXTERNES	DEMI-PENSIONNAIRES
Année 2024/2025	145.37€*	258.70€

*Si votre enfant déjeune de façon exceptionnelle à la cantine, le repas vous sera facturé 8€.

Nota :

- Ces tarifs n'intègrent pas les cotisations volontaires appelées par Famille, à savoir la cotisation APEL (25€ en 2023-24) et la contribution volontaire de solidarité (120€ soit 40.80€ par famille après réduction d'impôt).
- Ces tarifs n'intègrent pas les voyages, ainsi que les autres activités périscolaires payantes et optionnelles.